

**Blessures aristocratiques (II) : regards pluridisciplinaires  
de l'Antiquité à nos jours  
(Université de Lille, Campus Pont de Bois, 25-26 mai 2020)  
Appel à communications**

**Description du projet scientifique :**

Ce projet se veut le fruit de la rencontre de deux domaines de recherche fortement renouvelés ces dernières années en histoire ancienne : l'histoire des aristocraties, par la définition d'un groupe social, de ses modalités de représentations et des questions de prestige, d'honneur et de déshonneur qui lui sont associées<sup>1</sup> ; et celle du corps, et particulièrement du corps, blessé, souffrant, atteint<sup>2</sup>. Un premier colloque (« Blessures aristocratiques (I) : du corps à l'honneur ») s'est tenu à l'Université Bretagne Sud les 19 et 20 septembre 2019. Il avait pour vocation d'étudier cette notion de blessure, pour l'Antiquité romaine, dans son acception la plus large : à la fois en tant que lésion, compromission de l'intégrité du corps, mais aussi comme atteinte morale et coup porté à l'amour-propre. Associée à une catégorie sociale particulière, celle des aristocrates, la blessure apparaissait comme pourvoyeuse de questionnements scientifiques pertinents pour l'historien de l'Antiquité.

Les pistes thématiques explorées étaient variées : l'atteinte au corps des aristocrates, leurs blessures mentales et psychiques, qu'elles soient la résultante d'un traumatisme ou d'une dégénérescence ; mais aussi les coups portés à l'honneur. Le souhait était de se pencher sur les conséquences de ces phénomènes, pour une société donnée, en envisageant, notamment, le rôle des blessures dans la construction de soi et dans l'élaboration des individualités, leur fonction dans l'édification de mémoires corporelle et familiale, ainsi que dans la fabrique d'une identité valorisée, voire d'*exempla* (comme les blessures honorables des « héros » des premiers temps de la République romaine) ou au contraire du déshonneur et de la déchéance (en raison du regard du corps social et des pairs).

Si le point de départ du questionnement portait sur l'Antiquité romaine (en raison du champ disciplinaire dans lequel s'inscrivent les initiatrices du projet, toutes deux MCF en Histoire romaine) et plus spécifiquement sur la République romaine, même si la période impériale n'était pas exclue, il apparaît désormais pertinent d'élargir le questionnement et d'interroger également ces thématiques pour les autres périodes chronologiques, ainsi qu'au prisme de disciplines autres que l'Histoire.

En effet, si les communications présentées lors du premier colloque ont pu mettre en évidence les mécanismes de construction, de déconstruction, voire de destruction d'un *ethos* aristocratique spécifique aux Romains de l'Antiquité, des processus similaires, bien que revêtant des manifestations différentes, sont identifiables au cours du temps pour des espaces et des sociétés variés. Cette enquête sera aussi l'occasion de revenir sur la définition même

---

<sup>1</sup> Des actes de colloque ont récemment réinvesti la notion de prestige (F. Hurllet, I. Rivoal et I. Sidéra, *Le prestige. Autour des formes de la différenciation sociale*, Paris, 2014). Pour l'importance de l'honneur, cf. M. Jacotot, *Question d'honneur. Les notions d'honos, honestum et honestas dans la République romaine antique*, Rome, 2013.

<sup>2</sup> Les références sont nombreuses, citons simplement quelques publications collectives récentes en langue française : F. Collard, É. Samama (dir.), *Handicaps et sociétés dans l'Histoire : l'estropié, l'aveugle et le paralytique de l'Antiquité aux temps modernes*, L'Harmattan, Paris, 2010 ; L. Bodiou, V. Mehl, M. Soria (dir.), *Corps outragés, corps ravagés de l'Antiquité au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2011 ; A. Allély (dir.), *Handicaps, malformations et infirmités dans l'Antiquité*. Dossier paru dans la revue *Pallas*, 106, 2018.

qui peut être donnée au terme d'aristocratie et qui est sans aucun doute contingente des communautés considérées.

C'est pourquoi la deuxième édition du colloque « Blessures aristocratiques » se propose désormais d'approfondir et d'élargir le propos en souhaitant susciter des « regards pluridisciplinaires » sur la thématique initiale. Il s'agira de faire appel à des contributions issues de toutes les disciplines littéraires et des sciences humaines et sociales (Anthropologie, Histoire, Histoire de l'Art, Philosophie, Sociologie...).

Les propositions de communications pourront s'inscrire dans les axes suivants, sans exclusive cependant, ceux-ci pouvant d'ailleurs ponctuellement se recouper (les propositions suggérant d'autres axes sont également les bienvenues) :

- Les dommages corporels (physiques et mentaux) et leurs conséquences.
- La mémoire corporelle et familiale. Les grandes lignées aristocratiques se caractérisent notamment par des normes comportementales marquées propres aux communautés et aux espaces envisagés. La question des défaillances, des blessures, des infirmités et de la vieillesse mérite alors d'être posée. La revendication et l'instrumentalisation de cet héritage ancestral nécessitent des stratégies identitaires spécifiques.
- L'injure de l'invective physique à la blessure d'amour-propre. La question de la vulnérabilité physique et psychique des membres de l'aristocratie pourra être plus particulièrement examinée.

Comme lors de la première édition, cette réflexion se veut l'occasion de donner la parole et de faire dialoguer des chercheurs confirmés et de jeunes chercheurs (doctorants et jeunes docteurs). Tous peuvent donc proposer une contribution. Les communications auront vocation à être publiées.

Les propositions de communication doivent être rédigées en français et sous la forme d'un résumé de 500 mots maximum. Ces propositions doivent être accompagnées d'un bref *curriculum vitae* et d'une attestation du directeur de recherche pour les doctorants. Le dossier doit être envoyé à Caroline Husquin (HALMA, UMR 8164, Université de Lille) ([caroline.husquin@univ-lille.fr](mailto:caroline.husquin@univ-lille.fr)) et à Cyrielle Landrea (TEMOS, FRE 2015, Université Bretagne Sud) ([cyrielle.landrea@univ-ubs.fr](mailto:cyrielle.landrea@univ-ubs.fr)).

**Date limite d'envoi des propositions : 01 décembre 2019**

**Réponse pour la participation au colloque : autour du 15 janvier 2020**

Le colloque aura lieu à l'Université de Lille, à Villeneuve d'Ascq, campus Pont de Bois en Maison de la Recherche (salle des colloques), sur deux journées, les 25 et 26 mai 2020. L'hébergement, à hauteur d'une nuitée, et les repas sont pris en charge par les organisateurs.

